



Communiqué de presse

Des coûts plus bas et des prix adéquats: Une contribution à la sauvegarde de places de travail

Date

26.02.2016

Le Surveillant des prix veut axer ses activités de l'année en cours sur des prix et des taxes adéquats dans le domaine des infrastructures de base telles que l'approvisionnement en énergie et en eau, l'élimination des déchets et des eaux usées, la Poste, les télécommunications ainsi que les transports publics. Il veut ainsi également contribuer à sauvegarder des places de travail en Suisse. C'est ce qu'il a communiqué lors de la présentation de son rapport d'activités 2015.

L'an dernier, il a fait de la forte croissance des *couts de la santé* un point fort de son activité. Il a adapté sa méthode d'appréciation des taxes hospitalières aux derniers jugements du Tribunal administratif fédéral. Le calcul du caractère économique des **forfaits par cas (SwissDRG)** pour ses recommandations aux cantons sera désormais effectué sur la base de ce nouveau benchmarking. Le Surveillant des prix a également adapté méthodiquement ses recommandations relatives au tarif à la prestation (Tarmed) aux jugements du Tribunal administratif fédéral. Il suivra d'un œil critique la révision totale du Tarmed en cours. Les **coûts élevés des médicaments** continuent à causer de gros soucis. En raison d'un jugement du Tribunal fédéral, le Conseil fédéral a décidé, tout comme en 2015, de renoncer entièrement à des baisses de prix en 2016. Des économies de coûts globales de plusieurs centaines de millions de francs ne seront ainsi pas réalisées. Du point de vue du Surveillant des prix, les prix auraient déjà dû être adaptés aux modifications des cours du change. C'est pourquoi, en 2017, tous les médicaments, et pas seulement un tiers d'entre-eux, devraient être soumis à une analyse de prix. Dans le domaine des médicaments dont le brevet est échu, le Surveillant des prix demande de passer au **système du montant fixe**. L'urgence et la nécessité de ce changement de système ont été confirmées par la **comparaison internationale des prix des médicaments génériques** de l'an dernier.

Dans le domaine des **transports publics**, le Surveillant des prix a conclu avec l'Union des transports publics (UTP) un règlement amiable complémentaire assurant, par la remise de bons, que les réductions de prix de 29 millions de francs par an, convenues il y a deux ans pour le transport longue distance, soient effectivement réalisées. Actuellement se déroule la deuxième ronde de distribution des bons de 10 francs des CFF. Comme la somme de 29 millions de francs n'a pas été atteinte l'an dernier, les CFF vendront, dès le premier mars, environ 100'000 cartes journalières 9 heures pour le demi-tarif à moitié-prix (29 francs). Le Surveillant des prix analysera la compatibilité d'une éventuelle hausse de tarifs pour 2016/2017 avec le règlement amiable en vigueur jusqu'en décembre 2017. Il en va de même pour les tarifs de la Poste. Le règlement amiable entre le Surveillant des prix et la Poste Suisse SA arrive à échéance à la fin mars 2016. Les frais de transactions pour la carte PostFinance sont déjà en cours d'analyse.

Le Surveillant des prix accompagne de manière critique **la révision** en cours de la **loi sur les télécommunications**. L'accès au réseau technologiquement neutre ne devrait, de l'avis du Surveillant des prix, pas être encore différé, mais réalisé aussi rapidement que possible. Le Surveillant des prix a

également pris position sur l'adaptation du **service universel** et édicter une recommandation relative aux prix plafonds dans le service universel, à l'attention du Conseil fédéral.

L'adaptation du dédommagement des exploitants des réseaux électriques à la phase de taux d'intérêt bas qui dure depuis cinq ans, demandée par le Surveillant des prix sera en partie réalisée dès l'année tarifaire 2017. Les consommateurs profiteront d'une baisse de plus de 170 millions de francs des coûts de l'électricité. Le Conseil fédéral n'a cependant pas réduit le rendement du capital propre. Celui-ci s'oriente toujours sur les rendements du marché d'usage avant la crise financière internationale. Du point de vue du Surveillant des prix, le pas suivant consistera à adapter également ces taux d'intérêt. Le Surveillant des prix analysera cette année l'adéquation de la rémunération de l'utilisation des réseaux haute pression convenue avec la branche du gaz, avec la situation actuelle du marché et exigera, si nécessaire, une adaptation.

En 2016, le Surveillant des prix axera ses activités plus particulièrement sur des prix et des taxes adéquats pour les infrastructures de base telles que l'approvisionnement en énergie et en eau, l'élimination des déchets et des eaux usées, la Poste et les télécommunications ainsi que les transports publics. Il souhaite ainsi non seulement protéger les consommateurs et les acheteurs commerciaux de prix trop élevés, mais également contribuer au maintien de places de travail en Suisse. Des prix compétitifs pour les prestations fournies en amont et des émoluments modérés sont essentiels pour maintenir la compétitivité des entreprises en Suisse et pour combattre la délocalisation de la production à l'étranger. De plus, le Surveillant des prix examine, dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration – où une enquête sur Coca Cola est déjà en cours – si, suite aux décisions correspondantes de la commission de la concurrence, des analyses relatives aux taxes de certaines plateformes de réservation d'hôtels, pourront être engagées.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2015

La Surveillance des prix a traité 2043 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs du *domaine de la santé* (env. 12 %). Le deuxième motif de réclamation le plus fréquent concernait *le transport*. Un nombre d'annonces supérieur à la moyenne a concerné les domaines *télécommunication/réseaux câblés, lettres et colis postaux* ainsi que la *branche de la finance*.

5 nouvelles solutions amiables ont été trouvées. Les autorités ont soumis 545 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Celui-ci a émis 85 recommandations portant principalement sur les prix et tarifs dans le domaine de la santé. Il a aussi largement fait usage de son droit de recommandation dans les domaines communaux de *l'approvisionnement et de l'élimination*, notamment à propos des *taxes sur l'eau et sur les eaux usées*.

Contact / questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03